



Ville de Genay

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 069-216902783-20240606-CADEL202440-DE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Erreur matérielle – Délibération n° 2024/40 du 6 juin 2024

Le Conseil municipal du 6 juin 2024 a pris acte de » la tenue, au sein du Conseil municipal, du débat sur la fixation des tarifs pour les mini-camps organisés par l'accueil de loisirs de la ville de Genay pendant les vacances scolaires.

La délibération n° 2024/40, déposé en Préfecture le 11 juin 2024 comporte une erreur matérielle.

En effet, le délibéré ne concerne pas la délibération n° 2024/40 : «AUTORISER Madame le Maire à signer le Contrat de Mixité Sociale conclu entre la commune de Genay, l'État, la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux (Alliade Habitat, CDC Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat et Sollar Habitat) pour trois ans, couvrant une période triennale : 2023-2025 et dont le projet est joint en annexe ».

Il convient de retenir le délibéré suivant :

«FIXER les tarifs des mini-camps organisés dans le cadre de Genay Planète Jeune avec un supplément de 7€/jour par enfant (en plus du coût journée en fonction du Quotient Familial) est demandé aux familles, tels que présentés ci-dessous :

Rappel des tarifs en cours pour Genay Planète Jeune à la journée (délibération n° 2023-24 du 11 mai 2023) :


Tranche	Quotient familial	1 enfant inscrit	2 enfants et plus inscrits
1	0 à 300	7,50€*	6,60€*
2	301 à 550	8,60€*	7,50€*
3	551 à 800	9,50€*	8,60€*
4	801 à 1 200	10,50€*	9,50€*
5	1201 à 1 800	11,50€*	10,40€*
6	1 801 à 2 500	12,50€*	11,30€*
7	2 501 et plus	13,50€*	12,20€*
Tarif en cas de non-fourniture du QF ou pour les enfants no résidant à Genay		17,00€*	15,50€*
Tarif en cas de non-réservation dans les délais fixés par le règlement		17,00€*	15,50€*

*Auxquels il faut rajouter les 7€/jour et par enfant.

Le présent certificat est établi, pour servir et valoir ce que de droit.

Il sera annexé à la délibération n° 2024/40 du 6 juin 2024 et retranscrit dans le registre des délibérations.

Fait à Genay, le 20 juin 2024.


 Le Maire,
 Valérie GIRAUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Ville de Genay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/40

Date d'envoi de la convocation : 30 mai 2024
Date d'affichage de la convocation : 30 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 6 juin 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. DURAND, M. GENESTIER, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, M. MAUGEIN

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROUVIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. RANEBI, pouvoir à Mme PIN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme BAILLON, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme COHEN, pouvoir à M. MADER ; M. LECLERC, pouvoir à Mme PERRIN.

Absente excusée Mme KLINGELSCHMITT

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 9

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Fixation des tarifs pour les mini-camps organisés par l'accueil de loisirs de la Ville de Genay pendant les vacances scolaires,

Rapporteur : M. CHOTARD

La Ville de Genay met en place différents services pour les activités périscolaires et péri-éducatives pour permettre aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et aussi pour proposer des activités ludiques, artistiques, sportives et éducatives aux enfants.

C'est dans ce cadre que les mini-camps de l'accueil de loisirs Genay Planète Jeune sont organisés sous la responsabilité du Pôle parcours de vie qui regroupe notamment les services municipaux Sports-Animation-Jeunesse.

Les mini-camps sont organisés durant les vacances scolaires avec les modalités suivantes :

- Séjour de 2 nuits minimum,
- Activités nautiques et terrestres proposées,
- L'âge des enfants 8/11 ans,
- Repas confectionnés et élaborés en commun,
- Transports,



Un supplément de 7€/jour par enfant (en plus du coût journée en fonction du Quotient Familial) est demandé aux familles.

Rappel des tarifs en cours pour Genay Planète Jeune à la journée
 (Délibération n° 2023-24 du 11 mai 2023)

Tranche	Quotient familial	1 enfant inscrit	2 enfants et plus inscrits
1	0 à 300	7,50€	6,60€
2	301 à 550	8,60€	7,50€
3	551 à 800	9,50€	8,60€
4	801 à 1 200	10,50€	9,50€
5	1201 à 1 800	11,50€	10,40€
6	1 801 à 2 500	12,50€	11,30€
7	2 501 et plus	13,50€	12,20€
Tarif en cas de non fourniture du QF ou pour les enfants no résidant à Genay		17,00€	15,50€
Tarif en cas de non réservation dans les délais fixés par le règlement		17,00€	15,50€

Auxquels il faut rajouter les 7€/jour et par enfant.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISER Madame le Maire à signer le Contrat de Mixité Sociale conclu entre la commune de Genay, l'État, la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux (Alliade Habitat, CDC Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat et Sollar Habitat) pour trois ans, couvrant une période triennale : 2023-2025 et dont le projet est joint en annexe.**

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN

*Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD*



*Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 7 juin 2024
 - publication sur le site internet de la Ville le 7 juin 2024*